



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1997/P/L.30
1er juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1997
9-12 septembre 1997
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE A DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT UN PROGRAMME DE PAYS

Programme multipays pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'Etats
indépendants et les pays baltes

RESUME

Le présent document contient une recommandation pour le financement d'un programme multipays intéressant l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'Etats indépendants et les pays baltes. Sont couverts les pays suivants : Bélarus, Bulgarie, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Ukraine. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 6 millions de dollars, à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 5 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 1998-1999.

* E/ICEF/1997/20.

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. La dégradation financière et sociale qui a suivi l'effondrement de l'ancien régime communiste au début des années 90 a entraîné une réduction considérable des services d'appui aux mères, aux enfants et aux autres groupes vulnérables de la population. Il en est résulté notamment une fréquence accrue de la violence familiale et de la délinquance juvénile, une augmentation du nombre des enfants abandonnés ou négligés et l'apparition chez les adolescents de modes de vie malsains, qui persistent même dans les pays où la reprise économique s'est déjà amorcée. La détérioration des services de santé et des moyens de prévention a entraîné des épidémies de diphtérie et de poliomyélite. Le manque d'informations fiables et l'aliénation sociale des jeunes ont provoqué des modifications du comportement, dont l'augmentation des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA suffit à donner une idée.

2. Si plusieurs pays ont fait d'importants progrès, dans la majorité des autres, la réforme très nécessaire des services d'enseignement, de santé et des services sociaux, qui était autrefois organisée centralement, ne progresse que lentement. L'application des lois sur la protection des enfants subit des retards. Les gouvernements qui se heurtent à d'énormes problèmes alors que leurs ressources financières sont en baisse, ne parviennent guère à satisfaire que les besoins les plus urgents. Cet état de choses a entraîné dans de nombreux pays une détérioration des filets de protection sociale, ainsi qu'en témoigne la baisse générale des indicateurs du bien-être familial. Très souvent les familles ne peuvent faire face au fardeau accru qui résulte des taux élevés de chômage, de la diminution des prestations sociales, d'une perte nette de pouvoir d'achat et de l'augmentation des dépenses allant au logement et aux autres nécessités de base.

3. Les parents, qui ont bien du mal à répondre aux besoins essentiels, n'ont guère de temps à consacrer à leur famille. En fin de compte, les enfants souffrent du manque d'attention de leurs parents. Les adolescents sont peu surveillés et disposent de beaucoup de temps libre. Leur situation se trouve aggravée par le pessimisme avec lequel ils envisagent leur avenir dans une société en transition. Les moyens traditionnels de loisir et autres services d'appui ont disparu du fait des difficultés économiques.

4. Les enquêtes ont fait apparaître une corrélation entre les lourdes charges sociales et économiques liées à la transition, qui affectent de nombreuses familles et la fréquence accrue de l'alcoolisme et de la toxicomanie, de la dépression, voire du suicide, et une diminution sensible de l'espérance de vie des hommes dans un certain nombre de pays. Cette situation touche non seulement les hommes mais aussi les femmes encore jeunes, à l'âge où elles élèvent leurs enfants. On a noté également une baisse de la natalité, une diminution du nombre des mariages et une augmentation du taux de divorce.

5. La fréquence accrue des divorces et des naissances hors mariage se traduit par une multiplication des ménages monoparentaux. Un grand nombre d'enfants vivent dans des familles en difficulté. Les parents ont de plus en plus de mal à augmenter leurs revenus et n'ont pas le temps de s'occuper de leurs enfants. De plus en plus nombreux sont les enfants placés dans des institutions alors que ces établissements manquent de ressources et de moyens et que la formation permanente des prestataires de services n'existe plus.

6. La santé des mères demeure préoccupante. Les récentes épidémies de diphtérie et de poliomyélite montrent que les systèmes de surveillance ne fonctionnent plus, et les taux d'immunisation ont accusé une baisse au début de la transition. Cependant des mesures appropriées ont été prises et dans presque tous les pays ces épidémies ont été jugulées.

7. Bien que la malnutrition ne constitue pas un problème généralisé dans la région, il existe de nombreuses indications de carences en micro-éléments, en particulier d'anémie due au manque de fer, de troubles dus à la carence en iode et d'avitaminose C et D.

8. Avant les changements dramatiques qui ont accompagné la transition, la région possédait un système scolaire hautement développé et une population fortement alphabétisée. La situation n'est cependant plus la même et, dans bien des pays, les inscriptions dans les établissements scolaires ont très fortement baissé.

9. Il ressort clairement de la brève analyse qui précède qu'une action des pouvoirs publics et de la société civile est chose urgente, en particulier dans le domaine des services sociaux orientés vers la famille. Il importe de créer un partenariat multisectoriel, bénéficiant de la collaboration de volontaires et du secteur privé, pour répondre de façon efficace et durable à la dramatique situation des familles et des enfants. La lenteur avec laquelle se développent la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG) représente toutefois un obstacle supplémentaire à l'application d'une telle stratégie et une action de grande envergure s'impose pour stimuler le développement et coordonner les interventions significatives.

10. Il importe de noter toutefois que la situation varie sensiblement d'un pays et à un autre et que les pays ont atteint des niveaux de progrès économique et social différents pendant la période de transition. Il faut se souvenir aussi que ces pays sont dotés de ressources humaines et institutionnelles hautement qualifiées qui constituent les bases sur lesquelles édifier leur avenir.

COOPERATION PASSEE ET INTERVENTIONS A L'ECHELON NATIONAL

11. Des allocations provenant d'un fonds régional et des fonds d'amorçage ont été utilisés pour la collecte de données, la recherche, les enquêtes et les conseils en matière de politiques dans les pays d'Europe centrale et orientale, la Communauté d'Etats indépendants et les pays baltes où il n'existe pas actuellement de programmes de pays de l'UNICEF.

12. C'est ainsi que l'UNICEF a apporté son appui au suivi des indicateurs sociaux (projet organisé par le Centre international pour le développement de l'enfant, à Florence), a fourni une assistance pour la promotion de l'allaitement maternel et l'Initiative "Hôpitaux amis des bébés" ainsi qu'une assistance technique et une aide matérielle limitée pour la réalisation d'un projet d'iodation universelle du sel et de prévention des troubles dus à la carence en iode; et a encouragé les pays à achever leur analyse de situation sur les enfants et les femmes, l'objectif étant l'élaboration d'un programme national d'action.

13. La Convention relative aux droits de l'enfant ayant été ratifiée par tous les pays de la région, l'UNICEF a renforcé son action de plaider en vue de l'adaptation des législations nationales et du démarrage du processus faisant bénéficier les enfants de l'application de la Convention dans chaque pays. La réalisation de certains de ces objectifs majeurs a reçu une impulsion particulière grâce au renforcement de la présence de l'UNICEF à Moscou et au développement des bureaux du Bélarus et de l'Ukraine, ainsi qu'à la participation active du personnel du comité national dans les huit autres pays où il joue un rôle important en matière de plaider et de mobilisation sociale. Avec l'appui de l'UNICEF, des ONG nationales et internationales jouent un rôle de plus en plus important non seulement dans les activités de formation mais aussi dans l'organisation d'ateliers et de séminaires sur des sujets précis concernant les enfants qui ont besoin d'une protection spéciale.

14. Dans ce contexte, le Comité ONG/UNICEF de coordination des activités en faveur des enfants d'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'Etats indépendants et des pays baltes, qui comprend 89 membres, constitue une instance importante pour le choix des thèmes et questions à traiter et la mise en oeuvre des activités convenues. L'une de ces activités a porté sur l'étude de la santé des adolescents et sur la société civile et l'application de la Convention. Les travaux ont couvert sept pays de la région et ont permis d'établir un rapport d'ensemble qui a été soumis à une réunion d'ONG organisée en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Il sera tenu compte de ce rapport dans la formulation du programme des travaux futurs de l'UNICEF.

15. La traduction de documents importants dans les langues locales se poursuit et certains documents tels que La situation des enfants dans le monde, Le progrès des nations, le rapport de suivi régional intitulé MONEE, Les enfants d'abord, la Convention et un jeu de documents détaillés des ONG sont maintenant largement utilisés dans la collaboration qu'entretient l'UNICEF avec ses partenaires.

16. L'UNICEF a participé activement au programme de lutte contre la diphtérie, la poliomyélite et le choléra et a collaboré aux activités interinstitutions sur la réforme du système de santé en Ukraine. Un module de formation pour la gestion intégrée des maladies infantiles, établi en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fait l'objet d'essais préliminaires, son emploi généralisé étant prévu pour 1998.

17. Plusieurs pays ont reçu des contributions de donateurs (en particulier le Gouvernement canadien et le Comité national allemand) pour l'achat de vaccins, de médicaments essentiels et de matériel destiné à la chaîne du froid ainsi que pour l'assistance aux enfants nécessitant des mesures spéciales de protection.

18. Une assistance d'urgence a été apportée aux enfants victimes du désastre nucléaire de Tchernobyl et aux victimes de la guerre en Tchétchénie et dans les régions voisines. Récemment, un montant modeste, prélevé sur les ressources de la masse commune, a été affecté au renforcement des capacités et aux secours d'urgence pendant la crise économique actuelle en Bulgarie; cette aide est allée essentiellement aux secteurs de la santé et de la nutrition et à l'amélioration des conditions de vie des enfants nécessitant des mesures spéciales de protection.

Leçons tirées de l'expérience

19. En premier lieu, l'UNICEF doit tirer parti des résultats obtenus par la région dans le passé, ainsi que de sa richesse en infrastructure de base et en ressources humaines. Deuxièmement, la région accorde beaucoup de poids à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui constitue un fondement et un cadre utiles aux travaux entrepris par l'UNICEF en collaboration avec les gouvernements, les institutions civiles et d'autres partenaires. Troisièmement, le montant limité des ressources dont dispose l'UNICEF pour cette région vaste et peuplée l'oblige à avoir surtout un rôle de catalyseur orienté vers la mobilisation des efforts et des ressources des gouvernements, d'autres donateurs et de la société civile. Quatrièmement, l'UNICEF doit continuer de constituer des partenaires et des regroupements pour apporter des solutions aux problèmes des enfants, particulièrement avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, l'Union européenne, des organisations non gouvernementales internationales (ONG) et des donateurs bilatéraux. Cinquièmement, on doit avant tout aider les pays à développer leur société civile, autour de la famille, pour soutenir les efforts destinés aux enfants. Sixièmement, l'UNICEF devrait établir un lien entre ses activités d'urgence et une approche de développement. Septièmement, l'UNICEF doit insister sur la réforme des politiques et des systèmes, en utilisant principalement la collecte et l'analyse des données pour aider les gouvernements à évaluer l'impact de leur législation et de leur action sur les enfants et les adolescents et à reconcevoir leurs approches afin d'en retirer le maximum d'avantages.

COOPERATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1998-1999

Dépenses estimatives annuelles
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>Total</u>
<u>Ressources de la masse commune</u>			
Santé et nutrition	1 200	1 000	2 200
Éducation	400	400	800
Enfants nécessitant une protection spéciale	300	500	800
Plaidoyer et communication	400	400	800
Suivi, évaluation et recherche	400	400	800
Dépenses intersectorielles	<u>300</u>	<u>300</u>	<u>600</u>
Total partiel	<u>3 000</u>	<u>3 000</u>	<u>6 000</u>
<u>Fonds supplémentaires</u>			
Santé et nutrition	1 400	1 200	2 600
Éducation	200	300	500
Enfants nécessitant une protection spéciale	600	700	1 300
Plaidoyer et communication	200	200	400
Suivi, évaluation et recherche	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>200</u>
Total partiel	<u>2 500</u>	<u>2 500</u>	<u>5 000</u>
Total	<u>5 500</u>	<u>5 500</u>	<u>11 000</u>

Processus d'élaboration des programmes

20. Les programmes ont été élaborés en consultation avec les ministères des 11 pays et avec la participation active des huit comités nationaux et des trois bureaux extérieurs. Des consultations ont également eu lieu avec les ONG compétentes, des institutions des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, les médias et les milieux universitaires. Le processus a été facilité par une série de missions d'évaluation qui ont eu lieu dans les 11 pays au début de 1997. Parmi les autres facteurs qui ont contribué à rendre la tâche plus aisée, il convient de mentionner la disponibilité d'une vaste documentation spécialisée, y compris les analyses de situation, le projet régional sur le suivi de la transition en Europe centrale et orientale connu sous le nom de rapports MONEE; les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain, les données de l'OMS sur les soins de santé, l'analyse de l'UNICEF sur la situation de la santé dans ces pays et les rapports de mission du personnel de l'UNICEF, de consultants et d'autres collaborateurs. Le processus de préparation s'est achevé par une réunion tenue à Genève entre le Bureau régional et les représentants des missions auprès des Nations Unies des pays couverts par le programme.

Objectifs et stratégies

21. La Convention relative aux droits de l'enfant, qui a été ratifiée par tous les pays de la région, constitue le cadre général et fondamental de l'assistance de l'UNICEF, en particulier là où les questions relatives aux droits de l'enfant sont à l'origine d'un grand nombre des changements fondamentaux qui sont intervenus.

22. La région disposant d'une infrastructure bien développée et de ressources humaines qualifiées, l'action de l'UNICEF sera axée sur la préservation des résultats obtenus dans le passé, le renforcement des capacités et la collaboration avec les institutions pour l'exécution d'études de rentabilité qui aideront à traiter comme il convient les questions liées à la protection de l'enfant.

23. La stratégie prévoit l'application concrète de la Convention grâce à des interventions centrées sur l'amélioration des soins aux enfants et la protection des adolescents, ainsi qu'à des activités spécifiques pour promouvoir la santé des enfants et des femmes et favoriser l'éducation, la communication et le plaidoyer en matière de santé.

24. L'approche régionale comprend trois aspects étroitement liés :

- a) l'appui à la prestation de services du secteur social;
- b) la réforme des politiques et des systèmes publics;
- c) le renforcement de la société civile et des institutions publiques.

25. Les objectifs sont les suivants :

- a) promouvoir une meilleure compréhension des questions concernant les enfants en renforçant la capacité des pays à recueillir et analyser des données à l'appui de l'élaboration des politiques et de la réforme des systèmes;
- b) mener une action de plaidoyer et encourager les initiatives en faveur des droits de l'enfant à l'échelon national en développant les capacités et l'aptitude à résoudre les problèmes en collaboration avec la société civile, les collectivités et les pouvoirs publics;
- c) promouvoir des approches novatrices pour la protection et le développement des enfants et des adolescents tout en veillant à maintenir la participation des adolescents à ce processus;
- d) développer les activités de protection des enfants et des mères et assurer une étroite collaboration avec tous les partenaires compétents (institutions des Nations Unies, comités nationaux, ONG nationales et internationales, donateurs bilatéraux, etc.);
- e) développer les échanges d'informations et de données d'expérience entre les pays de la région et faciliter la diffusion des pratiques ayant fait leurs preuves.

Santé et nutrition

26. La collaboration de l'UNICEF aura principalement pour objet d'appuyer les approches novatrices en matière de réforme des systèmes de santé qui visent à promouvoir la prévention et l'hygiène de vie, à améliorer la qualité des soins et à assurer l'accès aux services de santé essentiels. L'UNICEF continuera à favoriser le suivi de l'évolution sanitaire des enfants, des femmes et des adolescents et étudiera les causes de morbidité et de mortalité et les facteurs de risques, y compris les carences en micro-éléments.

27. L'expérience acquise dans de nombreux pays en matière de réforme des systèmes de santé n'a pas nécessairement mis un terme à la détérioration de ces services. L'égalité dans le domaine de la santé a généralement régressé en ce qui concerne non seulement l'accès aux services essentiels mais aussi l'état sanitaire selon la catégorie sociale et le groupe d'âge. L'UNICEF aidera les pays à évaluer les effets des réformes sur les groupes vulnérables et à concevoir des politiques et stratégies pour améliorer l'accès aux services essentiels. On encouragera la diffusion d'informations sur les pratiques les plus novatrices et les plus équitables.

28. Les adolescents ont des besoins physiques et psychologiques dont il faut tenir compte en prenant les mesures suivantes : a) assurer l'accès à l'information et aux services essentiels; b) assurer un encadrement approprié dans la famille, les groupes de jeunes et les collectivités; c) créer un cadre politique de nature à apporter un appui.

29. Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, la collaboration entre l'UNICEF et les gouvernements fera intervenir d'autres partenaires (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, Fonds des Nations Unies pour la population, PNUD, OMS, ONG, etc.), qui collaboreront à l'élaboration de stratégies et d'approches permettant d'agir efficacement sur la santé et le bien-être des jeunes. Les activités comprendront un appui aux centres sur le SIDA (Lituanie par exemple) et à d'autres institutions nationales (Pologne par exemple) pour l'élaboration et la diffusion d'informations et de manuels de formation et pour l'action en faveur des jeunes non scolarisés.

30. Reconnaissant l'importance de la santé des femmes en matière de reproduction et conformément aux recommandations de la réunion régionale sur la question, l'UNICEF mènera en collaboration avec les partenaires compétents des pays une action de plaidoyer en faveur de l'amélioration des soins et de la promotion d'une approche intégrée portant sur tous les aspects de la santé des femmes. Ainsi, en Estonie, l'UNICEF s'emploiera à améliorer les compétences du personnel de santé en matière de conseils.

31. Bien que les taux de vaccination aient remonté dans la plupart des pays, une formation spécialisée portant sur la gestion de la chaîne du froid et l'utilisation des vaccins demeure nécessaire pour maintenir les résultats acquis. Une formation portant sur l'achat des vaccins à l'échelon international sera dispensée dans certains pays pour leur permettre de s'organiser directement. Dans le cadre d'une action orientée vers les mères et les familles, l'UNICEF apportera son appui aux campagnes d'information de masse en vue de diffuser les connaissances nécessaires sur les maladies respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques et la thérapie de réhydratation par voie

orale. En ce qui concerne d'autres problèmes sanitaires tels que l'abus des drogues, le tabagisme, les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA, l'UNICEF concevra et adaptera le matériel approprié pour faciliter l'amélioration des programmes orientés vers les attitudes et les pratiques des adolescents.

32. L'UNICEF renforcera sa collaboration avec l'OMS, les instituts de nutrition et les ONG internationales tels que le Conseil international de lutte contre les troubles dus à la carence en iode et continuera à appuyer les programmes d'iodation universelle du sel et les initiatives visant à prévenir d'autres carences en micro-éléments. Il encouragera aussi les pays à renforcer leurs systèmes de surveillance nutritionnelle.

33. La promotion de l'allaitement maternel et l'Initiative "Hôpitaux amis des bébés" ont eu des résultats variables selon les activités entreprises à l'échelon national. A ce jour, 250 hôpitaux amis des bébés ont été créés et un grand nombre de professionnels de la santé ont reçu une formation, ce qui a permis la constitution d'un important réseau de personnel de contrepartie à l'échelon national. Les efforts se poursuivront pour améliorer les taux d'allaitement exclusivement maternel pendant les quatre à six premiers mois de la vie et l'introduction en temps voulu de pratiques d'alimentation complémentaire appropriées. On mettra également l'accent sur la promulgation de textes législatifs nationaux en vue de l'application du Code de commercialisation des substituts au lait maternel, et on renforcera la collaboration avec les ONG internationales telles que l'International Baby Food Action Network et l'Alliance mondiale en faveur de l'allaitement maternel en vue d'atteindre cet objectif.

Education

34. Il est douteux, étant donné la multitude des problèmes auxquels sont confrontés les gouvernements, que l'on puisse remettre en vigueur l'approche institutionnalisée traditionnelle en matière d'enseignement préscolaire de manière à atteindre tous les enfants, indépendamment de la catégorie socio-économique à laquelle ils appartiennent. L'UNICEF aidera à concevoir et à faire accepter des stratégies rentables et viables permettant d'offrir des moyens de développement satisfaisants aux enfants d'âge préscolaire en utilisant les formes institutionnelles d'éducation et par d'autres voies. Ces stratégies prendront en considération les expériences réussies dans les programmes organisés à domicile et les programmes d'éducation des parents.

35. La réforme des politiques de l'éducation est lente. L'UNICEF entend promouvoir un dialogue plus large sur les questions d'équité, d'accès, de qualité et de pertinence. Les projets novateurs en matière d'éducation seront analysés et présentés dans des documents, et des évaluations spécifiques indiquant des options de politiques seront inscrites au programme de travail.

36. Le rapport de suivi de 1998, actuellement en préparation au Centre international pour le développement de l'enfant contiendra des données de base stratégiques destinées à guider les orientations politiques. L'accent sera mis sur l'équité et les pratiques novatrices.

37. Une autre question importante dans la région et pour laquelle l'UNICEF a mis au point des moyens d'action et acquis de l'expérience ailleurs est la question générale de l'éducation pour la paix et la compréhension multiculturelle et multi-ethnique. L'UNICEF utilisera l'approche de l'"Education en faveur du développement" pour étudier les méthodes et stratégies possibles, et un programme est actuellement en préparation à l'intention des enseignants et des éducateurs, des travailleurs sociaux et animateurs de groupes de jeunes, qui doit promouvoir les thèmes tels que la tolérance et l'éducation pour la paix et faire comprendre la portée de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'application de ces programmes sera suivie de près et l'on procédera à un examen pour en bien comprendre les incidences.

Action en faveur des enfants nécessitant des mesures spéciales de protection

38. On constate dans la région une augmentation du nombre des enfants placés dans des établissements spécialisés, des enfants maltraités ou négligés, soumis à une exploitation sexuelle, vagabonds ou en marge de la loi, de même que du nombre des cas de délinquance et de toxicomanie.

39. L'UNICEF appuiera l'action engagée pour développer l'application de la Convention et la révision de la législation traitant de la protection des enfants. Il aidera également les collectivités, les professionnels et les parents à en comprendre et en appliquer les dispositions et encouragera une sensibilisation aux besoins des groupes les plus vulnérables pendant la période de transition. Cela se fera grâce à un éventail d'activités intersectorielles et à la mobilisation des ONG, de la société civile, des législateurs, des municipalités et des responsables locaux du secteur social. L'action de la Slovak Academic Information Agency, en Slovaquie, offre un exemple à cet égard. En collaboration avec l'OMS et le Conseil de l'Europe, l'UNICEF mènera une action de plaidoyer pour la protection des minorités et leur accès aux services sociaux de base.

40. On encouragera le partage de compétences et d'expérience, et l'on donnera en exemple les cas dans lesquels on est parvenu avec succès à éviter le placement des enfants dans des établissements spécialisés grâce au renforcement des services sociaux. Un projet novateur a trait au placement d'enfants appartenant à des minorités et à l'identification de familles d'accueil par les ONG; il doit montrer comment les familles des minorités peuvent assumer des responsabilités supplémentaires. En Hongrie, par exemple, le Bureau des minorités ethniques va organiser un programme d'éducation spécialement destiné aux familles d'accueil appartenant aux minorités.

Plaidoyer et communication

41. La planification et la mise en oeuvre d'activités stratégiques de plaidoyer à l'échelon tant régional que national constitue un aspect essentiel de l'impact des programmes et stratégies. L'UNICEF s'attachera à améliorer les politiques sociales, à encourager les méthodes novatrices et rentables et à faire campagne en faveur de l'allocation de ressources accrues aux secteurs dont dépend la situation des enfants. Il continuera aussi à faire en sorte que les problèmes internes des pays de la région et la situation des enfants qui y vivent soient mieux connus de la communauté internationale.

42. A l'échelon tant régional que national, l'UNICEF s'emploiera à promouvoir la collaboration entre les gouvernements et les autorités locales, les parlements, les ONG, les groupements religieux, les institutions publiques et de recherche et les médias pour le développement et la protection des enfants.

43. Dans l'ensemble de la région, les médias sont en situation de transition et de croissance; de nombreux journaux et revues sont créés dans le secteur privé, des chaînes commerciales de radio et de télévision voient le jour et la télévision d'Etat fait place à des programmes de services publics. Le réseau des médias offre de nombreuses possibilités de plaidoyer efficace, ce qui est également le cas d'un grand nombre d'ONG nouvellement constituées dans certains pays. De nombreuses activités de communication sont en train de s'organiser mais il y a place pour une plus grande coordination entre les partenaires, pour la mise au point de messages destinés à des groupes ciblés tels que les enfants non scolarisés et les parents, et pour une orientation des médias vers les objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant.

44. Une stratégie de communication sera donc fondée sur l'analyse des capacités de communication des pays, sur les besoins d'information et la communication existante dans certains domaines du programme et sur les besoins de formation et d'orientation. L'identification des partenaires potentiels - journalistes, responsables des médias, ONG et instituts - et de leurs activités de communication aidera à déterminer les secteurs dans lesquels l'UNICEF peut favoriser la coordination et développer la portée et qualité des messages et des supports utilisés. L'UNICEF encouragera les activités qui permettent aux enfants et aux jeunes de se faire entendre et de participer aux programmes organisés à leur intention.

45. A la demande de plusieurs pays, l'UNICEF organisera à l'intention des médias des ateliers sur la Convention relative aux droits de l'enfant : il s'agit de faire mieux comprendre des journalistes, directeurs de programmes, scénaristes et rédacteurs les aspects pratiques de la Convention et l'influence qu'elle devrait avoir sur la vie des enfants.

46. Des matériels de communication conçus pour encourager un mode de vie sain et traitant de questions telles que la santé des adolescents, la toxicomanie, la violence dans la famille et à l'école, la nutrition équilibrée et l'hygiène, et le rôle des parents seront distribués pour être adaptés à différents usages dans chaque pays. L'objectif sera de sensibiliser le public et de faire mieux connaître les principales menaces qui pèsent sur la vie des enfants et des jeunes. L'UNICEF facilitera la traduction et la reproduction de certains documents.

Suivi, évaluation et recherche

47. L'une des principales et des plus efficaces actions de suivi entreprises par l'UNICEF est l'établissement d'un rapport annuel sur les indicateurs sociaux ainsi que sur les tendances, les régressions et les progrès dans le domaine social; cette tâche est menée à bien par le Centre international pour le développement de l'enfant dans le cadre du projet MONEE, qui est cofinancé par la Banque mondiale.

48. L'exécution du programme fera l'objet d'un suivi dans le cadre d'examens systématiques des résultats des projets. Les évaluations en cours de la participation de l'UNICEF à l'Initiative "Hôpitaux amis des bébés" et aux activités de lutte contre les troubles liés à la carence en iode se traduiront par des modifications d'orientation. Il est prévu d'évaluer les activités concernant la santé et le mode de vie des adolescents ainsi que les composantes des mesures spéciales de protection. Ces activités renforceront les capacités des partenaires nationaux en matière de suivi et d'évaluation et permettront d'assurer une surveillance régulière. Les institutions des Nations Unies, comme le PNUD, l'OMS et UNAIDS collaboreront à ces actions de suivi et fourniront des données.

49. La collecte de renseignements et la recherche appliquée seront centrées sur l'accès des femmes, des enfants et des adolescents aux services de santé essentiels, sur les carences en micro-éléments et leurs causes, et sur la possibilité d'organiser au niveau des collectivités des programmes traduisant les objectifs de la Convention en mesures spéciales de protection des enfants et des adolescents.

Gestion du programme

50. Le programme multipays sera placé sous la responsabilité du bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'Etats indépendants et les pays baltes, et bénéficiera de l'appui des bureaux de l'UNICEF récemment créés à Kiev, Minsk et Moscou. Le bureau régional décidera de la combinaison appropriée d'appui technique et d'aide à la gestion du programme.
